



Bruxelles, le 24 novembre 2023
(OR. en)

15354/23

LIMITE

UD 257
POLCOM 269

Dossier interinstitutionnel:
2023/0360(NLE)

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes, en ce qui concerne la modification de ladite convention - Adoption

1. Le 16 octobre 2023, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité mixte institué par la convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes, en ce qui concerne la modification de la convention¹, fondée sur l'article 218, paragraphe 9, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2. Le groupe "Union douanière" a examiné la proposition et a marqué son accord sur son texte.

¹ Doc. ST 14283/23 + ADD 1.

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents pourrait:
- confirmer l'accord intervenu au sein du groupe;
 - inviter le Conseil à adopter comme point sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, la décision dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 14403/23 + ADD 1.
4. Le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et la décision lui sera transmise.
-